

Date de la convocation : 16 juin 2014
Date de l'affichage en Mairie : 16 juin 2014

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 16

L'an deux mille quatorze et le vingt du mois de juin, à 12 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

Présents :

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. COULMONT, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLET, M. CHAPUIS, Mme BLANC, Mme RASCHETTI, Mme LAURENT, Mme BEAUFORT, M. DUFOUR, Mme CHALLET

Pouvoir :

M. DAUDE donne pouvoir à M. CHAPUIS

Absents -excusés :

Mme FOURNIOL, Mme NERVO, M. SACCOCCIO

Monsieur BALLET est nommé secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation procès-verbal séance du conseil municipal du 5 juin 2014
- 2 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
- 3 - Cession partie voirie communale pour régularisation foncière - Approbation
- 4 - Modification du tableau des effectifs communaux suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires - Approbation
- 5 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale suite à une démission

I -Approbation procès-verbal séance du 5 juin 2014

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juin 2014, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2014 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle rappelle qu'en vertu de l'article L 289 et R 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle indique que conformément aux articles L 284 à 286 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants.

La liste ci-après désignée se porte candidate.

NOM : Délégués pour les élections sénatoriales – Commune de SOYONS

COMPOSITION :

Gérard CHAPUIS

Gisèle BERTRAND

Alain FAISSE

Laurence COUCHON

Serge BALLET

Brigitte TORTET

Philippe DESGRANGES

Karine CHALLET

RESULTATS DE L'ELECTION

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 16
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Nombre de voix obtenues la liste Délégués pour les élections sénatoriales – Commune de SOYONS : 13

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ci-dessus désignée

La séance continue, présents les mêmes membres,

III - Cession partie voirie communale pour régularisation foncière - Approbation

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire de procéder à une régularisation foncière au niveau de l'Allée des Tilleuls.

Une partie de l'Allée susmentionnée est en effet comprise, suite à une erreur foncière, dans une propriété privée et ne peut être rattachée en conséquence au domaine public. La surface concernée est de 150 m²

Madame le Maire propose en conséquence de procéder au déclassement du domaine public de la partie de l'Allée des Tilleuls concernée par cette régularisation et de la céder pour l'Euro symbolique au propriétaire du terrain.

Elle précise que dans le cadre de cette rétrocession, il a été envisagé avec les propriétaires que ceux-ci puissent céder sous forme d'échange et également pour l'Euro symbolique une partie de leur terrain, pour une surface de 31 m², situé à l'angle de l'intersection entre l'Allée des Tilleuls et la Route Départementale de Toulaud. Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal l'éventualité d'une telle acquisition sachant que celle-ci pourrait s'avérer judicieuse pour engager à terme un projet d'intérêt général.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public d'une partie de l'Allée des Tilleuls pour une surface de 150 m²
- **APPROUVE** la rétrocession aux propriétaires de la parcelle située 40, Allée des Tilleuls de la partie concernée, et ce pour l'Euro symbolique
- **APPROUVE** l'acquisition pour l'Euro symbolique d'une partie de la parcelle située 40, Allée des Tilleuls pour une contenance de 31 m²
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ces décisions et permettant leur mise en œuvre.

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV - Modification du tableau des effectifs communaux suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires - Approbation

Madame le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires va être appliqué à l'école publique maternelle et primaire communale à partir de la rentrée de septembre 2014.

Afin d'assurer une mise en place efficace et cohérente, cette réforme va nécessiter à partir du 1^{er} septembre 2014 une augmentation du temps de travail d'un certain nombre d'agents communaux comme définie ci-après :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 18 heures à 26 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 22 heures à 32 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 22 heures à 28 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 30 heures à 33 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de première classe de 29 heures à 33 heures hebdomadaires

Madame le Maire rappelle que ces modifications nécessitent l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la demande d'avis transmise au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Considérant que l'application de la réforme des rythmes scolaires nécessite, pour une bonne gestion, une augmentation du temps de travail de certains agents communaux

Considérant que les crédits nécessaires à l'augmentation du temps de travail de certains agents communaux sont prévus au budget primitif 2014 aux chapitres et articles s'y rapportant

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs communaux comme définie ci-après :

A compter du 1^{er} septembre 2014 :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 18 heures à 26 heures hebdomadaires

- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 22 heures à 32 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 22 heures à 28 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe de 30 heures à 33 heures hebdomadaires
- Transformation d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de première classe de 29 heures à 33 heures hebdomadaires

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale suite à une démission

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Madame Michèle FOURNIOL, conseillère municipale en exercice.

Il convient en conséquence de pourvoir à son remplacement.

Madame le Maire propose de désigner Madame Laurence COUCHON, deuxième Adjointe au Maire en charge de l'enseignement, de la petite enfance et de l'action sociale

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DESIGNE** Madame Laurence COUCHON, deuxième Adjointe au Maire en charge de l'enseignement, de la petite enfance et de l'action sociale en remplacement de Madame Michèle FOURNIOL en tant que nouveau membre du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 15.

Le secrétaire de séance

Serge BALLET



Signature of Serge BALLET, accompanied by the official seal of the Mairie de SOYONS, Ardecche.

Le Maire

Gisèle BERTRAND



Signature of Gisèle BERTRAND, accompanied by the official seal of the Mairie de SOYONS, Ardecche.